



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 86599

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur les inquiétudes de la commission "établissement" du CODERPA des Vosges quant au projet de modification de la tarification des EHPAD. Selon celui-ci, ces établissements publics ou privés à but non lucratif devraient recevoir une dotation globale concernant le tarif dépendance, et fixer librement le tarif hébergement pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale. Cette libéralisation des tarifs risquerait d'entraîner non seulement une sélection préférentielle des résidents, mais aussi une application différente des tarifs selon la date d'entrée des résidents dans l'EHPAD, l'encadrement des tarifs ne concernant que les personnes déjà entrées dans ces structures. A l'aune de ces inquiétudes, cette commission demande que les éléments suivants puissent être pris en considération dans l'intérêt des résidents : une prise en compte de leurs besoins réels, un accueil demeurant de qualité, l'application de l'égalité territoriale, une tarification transparente et équilibrée, et une recherche de financements publics pour que soit réduit le reste à charge des résidents et de leurs familles. Elle indique enfin que cette réflexion est nécessaire pour que le coût des EHPAD permette à chacun d'y accéder et d'y vivre dans les meilleures conditions. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86599

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8974

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)